

# CONCOURS TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

## EPREUVE 2 : QUESTIONS A REponses COURTES - NOTE /20 (COEFFICIENT 3)

### CORRIGE

**1. LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT EST-ELLE UN ORGANE DE DECISION OU UNE INSTANCE CONSULTATIVE ? QUELLES SONT SES PRINCIPALES COMPETENCES ?**

**(3 points)**

Il s'agit d'une instance consultative.

Elle est consultée sur les orientations stratégiques de l'établissement et son projet médical, elle contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, la formation continue des praticiens

**2. QUEL EST LE NOMBRE DE MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE D'UN CHU ? CITEZ LES 3 CATEGORIES DE MEMBRE REPRESENTEES.**

**(2.5 points)**

15 membres

- Les représentants des collectivités territoriales
- Les représentants du personnel
- Les représentants des personnalités qualifiées

**3. CONTRAT DE POLE ET PROJET DE POLE, QUE DEFINISSENT-ILS PRINCIPALEMENT ?**

**(4 points)**

Le contrat de pôle définit les objectifs, notamment en matière de politique et de qualité des soins, assignés au pôle ainsi que les moyens qui lui sont attribués. Il fixe les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de ces objectifs.

Le projet de pôle définit, sur la base du contrat de pôle, les missions et responsabilités confiées aux structures internes, services ou unités fonctionnelles composant le pôle et l'organisation mise en œuvre pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

**4. QUELLES SONT LES DEUX ORGANISMES CHARGES D'ASSURER LE PILOTAGE DU SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS AU NIVEAU REGIONAL ? QUELS SONT LEUR RÔLE RESPECTIF ? (4 points)**

**L'Agence Régionale de Santé**

- Elle assure la coordination de la prévention, des soins et de l'accompagnement. Elle veille à la gestion cohérente des ressources pour permettre un accès égal de tous à une prise en charge continue, de qualité et sécurisée.

**La Direction Régionale de Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociales**

- Elle porte, prioritairement au service des populations les plus vulnérables, l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, dans une logique de promotion sociale.

**5. QUEL EST LE ROLE DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE ? (2 points)**

La Haute autorité de santé (HAS) est chargée d'évaluer l'utilité médicale de l'ensemble des actes, prestations et produits de santé pris en charge par l'assurance maladie, de mettre en œuvre la certification des établissements de santé et de promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et du grand public.

**LE PROJET MA SANTE 2022 ANNONCE UNE TRANSFORMATION DU SYSTEME DE SANTE.**

**6. QUELLES PRINCIPALES ACTIONS SERONT DEVELOPPEES AU SERVICE DES PATIENTS ? (2.5 points)**

À l'échelle d'un territoire, l'ensemble des professionnels de santé doit s'organiser pour :

- garantir l'accès des patients à un médecin traitant,
- organiser une réponse aux demandes de soins non programmés (consultations sans RDV),
- coopérer afin d'organiser ensemble le parcours de soins du patient,
- proposer plus d'actions de prévention,
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

**7. QUELLES SONT LES PISTES ENVISAGEES POUR LUTTER CONTRE LES DESERTS MEDICAUX ? (2 points)**

- Développer les stages de médecine générale pour promouvoir cette spécialité
- Aider financièrement et professionnellement l'installation et l'exercice
- Verser des bourses étudiantes en contrepartie de l'installation
- Soutenir les centres et maisons de santé, qui offrent un meilleur confort d'exercice